



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ *quatre vingt treize*, le 18 janvier à 20H  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. *Olivier HERRY* Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
*Entretiens des sentiers sur les villages de la Commune.* Date de convocation du Conseil municipal : 14.01.93  
PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :

ABSENTS : MM. M. REEB. Y DERRIEN. J. MENEZ. Y. CORRE

M. *LE BORGNE*  
M. *Jean MIOSSEC* a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis établi par le S.I.C.D.F (Syndicat Intercommunal pour le Développement du Centre-Finistère), concernant l'entretien des sentiers sur les villages de Kermorvan, Kerhornou, Nestavel, Kervéguenet.

Ce devis s'élève à 35 000.00F ( 700 heures à 50 F/Heure).

Le plan de financement est le suivant :

- Conseil général	30%	10 500F
- LEADER	20%	7 000F
- SICDF	30%	10 500F
- COMMUNE	20%	7 000F

Total..... 35 000F

La participation de la Commune est de 20%, sous réserve d'accords de subventions du conseil général et du Leader.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis proposé pour un montant de 7000 F et autorise le S.I.C.D.F a constituer le dossier de demande de subventions.

Fait à Brennilis, les jour, mois et an que dessus.

le Maire,



*Herry*  
O. HERRY.

